

Les lycées

Un lycée est un établissement scolaire pour les élèves ayant passé avec succès les examens du collège ou des écoles d'enseignement obligatoire.

Au Japon plus de 98% de la population va au lycée.

Pour pouvoir entrer au lycée, tout élève doit passer un examen. Il existe aussi des écoles qui utilisent un système d'inscription par recommandation.

Même si l'élève n'a pas passé ses examens de collège ou des écoles d'enseignement obligatoire au Japon, s'il possède un niveau équivalent à celui des collèges japonais, il peut passer un examen d'entrée au lycée.

Il existe différents types de lycées : des écoles nationales, mises en place par le pays ; des écoles publiques, mises en place par la municipalité ou la préfecture ; et des écoles privées mises en place par un établissement scolaire ayant une personnalité juridique.

Il existe une grande variété de lycées publiques. Les classes sont formées selon le contenu du cours. Les lycées dispensent des cours normaux, spécialisés (techniques, agricoles, cours de commerce et cours de langues étrangères et de relations internationales, etc...) et des cours globaux.

Les lycées sont aussi classés selon leur emploi du temps spécifique :

Cours durant la journée (*sennichi sei*), les cours à mi-temps (*teiji sei*), et les cours par correspondance (*tsushin sei*).

En plus de tous ces types de lycée il existe d'autres nouveaux types de lycées. Certains lycées ont des systèmes d'enseignement spéciaux pour ressortissants étrangers.

Remarques :

** Pour plus de détails, demandez à une personne comprenant le japonais de se renseigner pour vous auprès du lycée concerné.